



Texte de consultation en matière d'économie

UNE ÉCONOMIE DE PROPRIÉTAIRES ET NON DE SUCCURSALES

Dans le cadre de la démarche proposée le 21 février dernier par la *Coalition pour l'avenir du Québec*, nous présentons ce document de consultation sur l'économie. À la suite des documents rendus publics sur l'éducation et la santé, nous souhaitons que celui-ci, qui présente notre vision économique, puisse faire l'objet d'échanges fructueux avec la population.

La croissance économique du Québec représente le moyen par lequel les rêves d'aujourd'hui deviendront réalité pour le plus grand nombre de Québécois. Ce grand chantier ne peut pas se résumer à des débats idéologiques stériles ou à des annonces politiques de courte vue. L'avenir économique du Québec mérite mieux, et c'est pour cela que nous souhaitons susciter un véritable débat autour de constats sérieux, d'objectifs clairs et de principes rigoureux, mais aussi en proposant des solutions à la hauteur de nos ambitions pour le Québec.

L'État doit s'assurer que les acteurs économiques que sont les entreprises, les entrepreneurs et les travailleurs bénéficient d'un milieu économique dynamique.

Par conséquent, le document que nous présentons aujourd'hui ne s'inscrit pas dans la même logique que celle qui présidait à nos propositions en éducation et en santé. Dans ces domaines, l'État joue un rôle central de leader. Il est maître d'œuvre. Dans le domaine économique, il est un accompagnateur.

Pour nous assurer d'un développement économique harmonieux, il y a d'abord et avant tout l'éducation et la formation. Ce sont nos plus grands facteurs de création de richesse et d'augmentation de notre niveau de vie et ils sont sous la responsabilité de l'État.

LES CONSTATS

La prospérité économique du Québec n'est pas ce qu'elle devrait être. Un écart de niveau de vie important persiste entre le Québec et ses principaux partenaires économiques.

Même si depuis 1976, le niveau de vie des Québécois a augmenté, sa position relative par rapport au reste du Canada, aux États-Unis et à de nombreux pays européens est en perte de vitesse. Les Québécois vivent en effet un écart de richesse (PIB per capita) important face à leurs voisins.

Écarts de richesse entre le Québec et ses voisins en 2009

	PIB par habitant	Par rapport au Québec
Québec	38 611,84	
Ontario	43 479,19	+ 12,6%
É-U.	56 109,06	+ 45,3%

Source : Centre sur la productivité et la prospérité,
Productivité et prospérité au Québec, Bilan 2010, p.21

Durant les années 2000, le taux de chômage a diminué et l'écart qui existait entre le Québec et l'Ontario s'est inversé. Cependant, les taux d'emploi demeurent plus faibles au Québec que dans le reste du Canada. Et comme le marché du travail ne produit pas suffisamment d'emplois de qualité, et ce, malgré l'existence d'une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs industries, de nombreux immigrants qualifiés nouvellement arrivés quittent le Québec pour de meilleurs horizons professionnels.

Par ailleurs, les investissements privés des entreprises québécoises demeurent faméliques. Ce que l'on appelle les investissements privés non résidentiels (IPNR), c'est-à-dire les investissements des entreprises privées, ont été en 2010 aux États-Unis de 12 600 dollars par travailleur. Ils ont été de moins de 7 000 dollars au Québec; une différence de 83 %. Il faudrait, pour avoir des investissements comparables aux Américains, que les investissements des entreprises au Québec passent de 28 milliards de dollars par année à 52 milliards de dollars, soit une augmentation de 24 milliards de dollars. On ne peut avoir une productivité compétitive si nos entreprises n'investissent pas dans de l'équipement et des technologies modernes.

À ces constats, s'ajoute le vieillissement de la force de travail du Québec. On prévoit en effet que, d'ici 10 ans, le pourcentage de la population en âge de travailler (16 à 64 ans) passera d'environ 68 % à 58 % de notre population totale.

Même si cette tendance permettra à l'économie du Québec de bénéficier de plus de travailleurs riches de leur expérience, elle conduira inéluctablement à revoir l'apport du travail de nos jeunes, comme celui d'un nombre accru d'immigrants. Dans tous les cas, pour attirer et conserver les meilleurs, notre économie devra être en mesure de générer une prospérité robuste et des emplois stimulants permettant de financer des services publics de qualité.

L'objectif ultime de la prospérité économique, c'est la capacité d'une société à offrir le meilleur niveau de vie possible à ses citoyens, à assurer cette solidarité sans laquelle le tissu social s'effrite, à permettre à tous de bénéficier des meilleurs services publics, notamment d'éducation et de santé, en faveur de la culture ou de la protection de l'environnement.

Créer une richesse comparable à celle de nos concurrents et la décliner à travers des services publics de qualité sera un facteur déterminant dans le choix que feront nos jeunes les plus brillants de résider au Québec.

Dans les années à venir, ceux-ci auront en effet de plus en plus la liberté de choisir entre adopter le Québec où s'installer ailleurs. Notre incapacité à rattraper notre écart de prospérité aggrave le risque d'exode. À son tour, le départ de nos jeunes ne pourrait qu'agrandir l'écart existant et tirerait ainsi le Québec dans une forme de cercle vicieux. Mais ce piège peut être évité.

Par ailleurs, deux des gains les plus importants de la Révolution tranquille sont la prise de contrôle par les Québécois de l'ensemble des leviers économiques, et la formation d'une classe d'entrepreneurs locaux qui ont connu du succès.

Or, au cours des dernières années, nous avons perdu plusieurs centres de décision importants, alors même que la présence de sièges sociaux de grandes entreprises est cruciale pour notre développement économique. Ce sont les grandes entreprises qui tissent des liens, qui choisissent des fournisseurs et des professionnels québécois - avocats, comptables, consultants, etc. Ce sont aussi ces entreprises qui vont davantage choisir de réaliser leurs projets de développement au Québec, nous offrant un large éventail d'emplois stimulants et de haut niveau. Elles soutiennent également un grand nombre d'œuvres philanthropiques, contribuant ainsi au développement social et culturel du Québec.

Le gouvernement doit donc utiliser tous les leviers disponibles pour conserver chez nous des centres décisionnels importants, tout en continuant d'encourager l'entrepreneuriat nécessaire à l'émergence de la relève économique de demain.

Parallèlement, la santé financière du gouvernement du Québec est actuellement compromise par une dette qui s'accroît continuellement, et les réformes indispensables dans la livraison des services tardent toujours à venir.

Aujourd'hui, les Québécois ne voient plus comment ils pourraient profiter de ces réformes devenues pourtant aussi urgentes que nécessaires.

Alors que le modèle québécois a perdu de son lustre, il est plus que temps que les associations syndicales et patronales, mais plus largement aussi, que tous les acteurs de la société, jouent à nouveau un rôle positif de dialogue et d'ouverture. La création de richesse doit être l'affaire de tous, pour tous.

NOS OBJECTIFS

Face à ces constats, nous avons des objectifs clairs.

Favoriser une économie souple, forte et capable de s'adapter rapidement

L'avenir économique du Québec, selon nous, passera par l'établissement d'un climat résolument favorable aux investissements privés, québécois, canadiens mais aussi étrangers, et en particulier aux investissements privés liés à la commercialisation de nos produits et services vers de nouveaux marchés. Cela impliquera donc de revoir notamment la fiscalité des entreprises afin d'encourager le travail, l'investissement, l'épargne et la productivité.

Pour y arriver, il faudra aussi favoriser l'entrepreneuriat local. Tous ces changements devront se faire en tenant compte de la situation particulière des plus défavorisés et en maintenant une fiscalité résolument progressive.

C'est ainsi que, face aux changements dans la dynamique de l'économie mondiale qui vont s'accélérer au cours des prochaines années, le Québec pourra développer une économie souple, forte et capable de s'adapter rapidement.

Viser un coefficient d'employabilité élevé

Le premier enjeu auquel la Coalition s'est attardé est celui de l'éducation. Dans le document rendu public le 12 avril dernier, plusieurs mesures pour améliorer le système d'éducation québécois ont été proposées. Ce dernier doit mieux répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois qui évoluent constamment. Pour y arriver, il faut valoriser les études post secondaires, notamment les études professionnelles, techniques et scientifiques, et lutter contre le décrochage au secondaire et au collégial, en particulier dans les milieux défavorisés.

Nous avons aussi proposé de favoriser l'émergence de pôles d'excellence dans certains programmes universitaires. Ces pôles d'excellence visent à former des masses critiques d'expertise et de diplômés spécialisés dans des secteurs d'avenir, permettant d'alimenter les entreprises locales en main d'œuvre hautement qualifiée, mais aussi de favoriser, ici, l'installation d'autres entreprises.

Les compétences sont acquises sur les bancs d'école, dans les collèges et les universités, mais aussi dans les expériences de travail et par la formation continue.

En plus de la formation initiale, les travailleurs en entreprises doivent avoir l'occasion de poursuivre le développement de leurs compétences à travers les années pour s'adapter et progresser dans un marché du travail en changement constant. La voie de la formation continue suppose un dialogue entre les besoins des travailleurs et des employeurs d'une part et l'offre de formation des institutions d'enseignement d'autre part. Les collèges et les universités doivent se rapprocher du marché du travail et des entreprises. Une meilleure adéquation des compétences avec les postes offerts permettrait d'accroître l'employabilité, de réduire le chômage et d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre spécialisée.

C'est pour cela qu'il faut mettre en place les bases d'un dialogue continu entre les institutions d'enseignement, les entreprises et les travailleurs afin de répondre aux besoins de formation.

Mieux dépister, accompagner et assister les jeunes qui démontrent les qualités d'entrepreneurs

C'est en grande partie grâce à ses entrepreneurs que le Québec a pu bâtir une économie prospère durant les cinquante dernières années.

Malheureusement, le taux entrepreneurial diminue. Ce taux, qui correspond au nombre d'entrepreneurs au sein de la population des personnes âgées entre 15 et 79 ans, est passé de 3,4 % en 1987 à 2,9 % en 2008.¹ La part de nouvelles entreprises par rapport au nombre total d'entreprises au Québec est passée de 14,6 % en 1991 à 11,2 % en 2006. En Ontario, ce nombre s'élevait à 15,1 % en 2006, en croissance depuis 1991.

Enfin, deux fois moins de Québécois (7,4 %) que de Canadiens (13,5 %) ont l'intention de créer une nouvelle entreprise ou de reprendre une entreprise existante dans les dix prochaines années.²

À travers le système d'éducation, la Coalition propose d'intégrer des cours d'éveil à l'entrepreneuriat et d'encourager les institutions d'enseignement à offrir aux élèves et aux étudiants des activités parascolaires sur ce thème, ainsi que des programmes de type « entrepreneuriat-étude ».

Grâce à des partenariats entre entrepreneurs et institutions d'enseignement, la Coalition propose également de créer un véritable chantier intégré du développement des compétences et de la culture entrepreneuriales. Les balises d'une telle politique seraient définies par les acteurs du milieu des affaires, les

¹ StatCan, Compilation MDEIE

² Fondation de l'entrepreneurship, *Indice entrepreneurial 2010*

universités, les cégeps, les établissements d'enseignement secondaire et de formation professionnelle et le gouvernement. Cette politique devra prévoir des stages à l'étranger, notamment pour sensibiliser et former nos futurs entrepreneurs à l'importance de la commercialisation.

Il est temps de mettre tout en œuvre pour accompagner et assister les jeunes qui démontrent les qualités d'entrepreneurs. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une attention particulière et doivent trouver l'appui et les outils pour se développer et faire aboutir leurs projets.

Aider à mettre en place une économie orientée sur des marchés mondiaux

L'économie québécoise est ouverte sur le monde et multiplie les échanges avec de nombreux pays. Nos exportations s'élèvent à environ 60 milliards de dollars annuellement. Nous achetons aussi ce qui se fait de mieux à l'étranger dans tous les domaines. Les Québécois ont su tirer leur épingle du jeu du libre-échange, notamment dans l'ALENA, et cette ouverture leur a été fortement bénéfique.

Les entreprises et les travailleurs d'ici ont aussi profité de leur accès aux marchés mondiaux. Que ce soit des avions, de l'aluminium ou des films québécois, ce que nos entrepreneurs, nos ingénieurs et nos artistes ont réalisé ici se vend dans le monde entier et fait rayonner le Québec. La concurrence est intense, mais elle nous force à être créatifs, productifs et à nous dépasser sans cesse.

Les marchés mondiaux, en particulier l'Asie, représentent une formidable opportunité qu'il ne faut pas laisser passer, et le gouvernement doit multiplier les occasions pour que tous en bénéficient.

Faire de la productivité une priorité

La productivité du travail mesure la valeur de ce qui est produit par heure travaillée. Lorsque les travailleurs sont bien qualifiés, qu'ils disposent d'outils à la fine pointe de la technologie et qu'ils travaillent dans des industries dont les produits et services sont en demande, la valeur produite est plus élevée, et les rémunérations suivent.

Aujourd'hui, la productivité du travail plus faible au Québec explique 25 % de l'écart de richesse avec l'Ontario et 80 % de l'écart de richesse avec les États-Unis.

D'ailleurs, dans sa dernière étude économique, *Le défi de la prospérité durable, Pour un avenir meilleur au Québec*,³ le Mouvement Desjardins fait de l'amélioration de la productivité un des principaux moyens de relever les défis auxquels le Québec est confronté. Selon Desjardins, l'amélioration de la

³ *Les enjeux à relever et les opportunités à saisir : identification, priorisation et choix des leviers*, Desjardins, Études économiques, Avril 2011

productivité passe par l'innovation, l'investissement, l'entrepreneuriat et la formation, des éléments au cœur de la démarche économique de la Coalition.

Montréal : locomotive économique du Québec

Normalement, la richesse d'une métropole et de sa région environnante – c'est-à-dire sa part du PIB par rapport à l'ensemble de l'économie – est supérieure à sa part de population. C'est vrai pour New York, Boston, Toronto, Paris ou Londres, dont la richesse est supérieure au poids démographique. Mais pas pour Montréal, dont la part de PIB n'est que le reflet de l'importance de sa population.

Quand on parle de Montréal, on parle du « nouveau » Montréal, pôle d'attraction des gens de « savoir ». Dans cette optique, Montréal n'est pas en compétition avec les régions, mais bien avec les autres métropoles. Ce pôle d'attraction passe par les universités, bien sûr, mais aussi par la main d'œuvre. Les travailleurs du savoir attirent les employeurs, plutôt que l'inverse et ces travailleurs ne se rassemblent pas partout. Il faut faire de Montréal un endroit de prédilection, un lieu « in » pour les gens du savoir.

Qu'est-ce qui fait de Montréal une ville attirante? Cadre de vie, architecture, services urbains, qualité des infrastructures (notamment de transport et de communications), diversité et tolérance de sa population, niveau d'éducation. Le cadre de vie et le tourisme sont importants, mais Montréal et sa région ne peut pas s'en contenter. Il lui faudra aller plus loin. Viser plus haut.

Il y a toute une stratégie à inventer pour que la région de Montréal redevienne un véritable moteur économique pour tout le Québec.

NOS PROPOSITIONS

À partir de ces constats et de ces objectifs, la Coalition a retenu certains moyens sur lesquels il nous faudra nous concentrer et qui répondent à des axes stratégiques pour le Québec.

Les mesures que nous proposons permettront ainsi de réduire progressivement l'écart de prospérité qui persiste entre le Québec et ses principaux concurrents.

AXE 1 : PROPRIÉTAIRES DE NOTRE ÉCONOMIE

La Coalition veut favoriser notre productivité en investissant dans nos compétences et dans l'innovation. Les Québécois doivent redevenir propriétaires de leur économie : nous devons passer d'une économie de succursales à une véritable économie de propriétaires. En parallèle, le gouvernement doit aussi se doter d'une véritable vision du développement économique, intégrant les entreprises, les universités et les décideurs régionaux. Il faudra miser sur toutes nos forces et mettre à profit tous nos talents.

Redevenir propriétaires de notre économie, ce sera libérer les talents de nos jeunes entrepreneurs. Ce sera aussi soutenir le transfert d'entreprises aux générations suivantes ou aux employés. Ce sera nous assurer que nos ressources naturelles contribuent pleinement à notre richesse collective et que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) redevienne un acteur majeur de notre économie. Ce sera nous assurer que la propriété de nos meilleures terres agricoles reste au Québec. Ce sera, enfin, préférer les investissements à long terme plutôt que la spéculation de court terme.

Mesure : Créer un fonds de 5 milliards de dollars financé par la Caisse de dépôt et placement du Québec et par un appel à l'épargne, pour prendre des participations minoritaires dans les projets d'exploitation de nos ressources naturelles

Le *Fonds des Ressources naturelles du Québec* (FRNQ) permettrait des participations minoritaires dans les projets d'exploitation de nos ressources naturelles. Il serait financé, avec l'accord des déposants, par la CDPQ et par un appel à l'épargne publique. Les Québécois désirant investir dans le FRNQ pourraient inclure leurs investissements dans un REER.

Les Québécois ne pourront jamais récolter la majeure partie des bénéfices de l'exploitation de leurs ressources naturelles si nous nous contentons de collecter des droits d'exploration et des redevances. Ces droits et redevances doivent être compétitifs avec ce qui se fait ailleurs. Pour retirer 50 à 60 % des bénéfices totaux, le Québec doit donc aussi s'impliquer dans la propriété des projets québécois des entreprises exploitantes, en prenant des participations minoritaires et stratégiques.

Ainsi la CDPQ, et à travers elle l'ensemble des Québécois, mais aussi ceux qui seraient disposés à investir personnellement, pourraient être en mesure de bénéficier directement des retombées économiques de l'exploitation de nos ressources naturelles.

Mesure : Accroître les investissements de la Caisse de dépôt et placement au Québec

Le Québec a perdu plusieurs centres de décision importants au cours des dernières années, alors même que la présence de sièges sociaux de grandes entreprises est cruciale pour notre développement économique.

Entre 1999 et 2005, le taux d'emploi dans les sièges sociaux au Canada s'est accru de 10,4 %, pendant qu'à Montréal ce taux est resté stable avec une croissance d'à peine 0,4 %.⁴

En 2000, Montréal comptait, parmi les grandes entreprises, 92 sièges sociaux. En 2008, ce nombre était descendu à 77, soit une perte de 15. La part de notre métropole au sein du Canada, en ce qui a trait à présence de sièges sociaux, est donc passée de 18 à 15 % durant la même période.⁵

Il faut savoir que ce sont ces grandes entreprises qui :

- vont choisir plus souvent de réaliser leurs projets de développement au Québec et offrir ainsi une vaste gamme d'emplois stimulants et de haut niveau;
- se tournent vers des fournisseurs et des professionnels québécois (avocats, comptables, consultants, etc.);
- soutiennent un grand nombre d'œuvres philanthropiques contribuant ainsi au développement social et culturel du Québec.

Le gouvernement doit donc utiliser tous les leviers disponibles pour conserver chez nous des centres décisionnels importants.

La Caisse de dépôt et de placements est l'acteur financier le plus important au Québec. Depuis sa création, la Caisse a le mandat de gérer les avoirs collectifs des Québécois. Cette mission centrale doit se poursuivre. Mais pour que la Caisse fasse plus pour le Québec, nous devons placer notre développement économique au même niveau que les objectifs de rendement, la tolérance au risque ou les contraintes de liquidité de ses déposants – c'est-à-dire au cœur de sa mission.

⁴ Stat Can, 2006

⁵ La Presse, 15 juillet 2008

Il faut outiller le Québec et la Caisse pour permettre à nos gestionnaires de continuer à diriger une grande entreprise ici, en français, plutôt que de devoir s'exiler pour y parvenir.

Selon les derniers chiffres disponibles au 31 décembre 2010, la Caisse investit seulement 11 % (20,5 G\$ sur 183,2 G\$) de l'actif total des déposants dans des entreprises privées québécoises. Et la majeure partie de ces placements était dans la dette et l'immobilier. Toujours au 31 décembre 2010, la Caisse n'avait que 2,3 % (4,2 G\$ sur 183,2 G\$) de son actif total investi dans le capital-actions d'entreprises privées québécoises.

Il est vital que la Caisse augmente de façon importante ses investissements dans les entreprises québécoises.

La Coalition propose par conséquent de revoir, avec l'accord des déposants, la mission et les objectifs de la Caisse de dépôt et placement du Québec afin qu'elle contribue plus directement à la prospérité économique du Québec.

Mesure : Favoriser le regroupement des terres agricoles afin de conserver leur propriété au Québec

Il existe actuellement dans le monde, un mouvement massif d'achats de terres agricoles par de grands pays qui entendent se prémunir d'une éventuelle pénurie de terres exploitables chez eux.

Le monde agricole au Québec – dont la vigueur a toujours contribué non seulement à l'essor économique de plusieurs de nos régions, mais aussi à une occupation dynamique de notre territoire – doit faire face, en parallèle, à un manque de relève important. Par ailleurs, le coût élevé des terres agricoles pose souvent problème aux producteurs agricoles.

Afin d'attirer et de retenir nos jeunes agriculteurs, mais aussi de nous assurer que nos riches terres agricoles demeurent notre propriété, la Coalition propose d'inciter les institutions financières à créer des mutuelles ou des fiducies régionales à propriété québécoise, qui pourraient acheter les terres, les financer par titrisation et les louer aux producteurs agricoles à très long terme. Cette proposition réglerait bien des problèmes de liquidités, assurerait que leur propriété demeure québécoise et pourrait aussi entraîner des entrées fiscales très intéressantes pour le gouvernement.

Non seulement est-il précieux que la propriété de nos terres agricoles reste chez nous, mais il faut également offrir toute l'aide nécessaire à celles et ceux qui sont prêts, par leurs efforts et leur dévouement, à nourrir les autres et à assurer ainsi notre indépendance agricole.

Mesure : Soutenir le transfert d'entreprises aux générations suivantes ou aux employés

La relève en entreprises pose un défi important à l'économie du Québec. Trente pour cent des propriétaires d'entreprises au Québec se retireront d'ici 2018, soit près de deux fois plus que le taux d'entrée de nouveaux entrepreneurs (16,5 %). Il faut donc mettre l'entrepreneuriat au cœur de notre culture afin de s'assurer d'une économie plus créative.

On doit favoriser la continuité dans la propriété des entreprises au Québec. Toutefois, le traitement fiscal actuellement applicable sur les gains en capitaux désavantage le transfert aux enfants ou aux employés.

Il importe de le rappeler : deux des gains les plus importants de la Révolution tranquille sont la prise de contrôle par les Québécois de leur économie et la formation d'une classe importante d'entrepreneurs qui ont connu du succès.

Or, 60 % des entrepreneurs âgés de 55 à 64 ans n'ont toujours pas abordé la question de leur plan de relève avec leur famille ou leurs associés.⁶ Le gouvernement doit accompagner les PME et leurs dirigeants pour faciliter la transition de leur entreprises à leur succession.

La Coalition propose donc d'implanter, entre autres, des mesures fiscales favorisant le transfert d'une entreprise à la famille, à un employé, ou à un proche résidant au Québec.

Quand un parent vend son entreprise à un enfant, la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine (presque nul s'il a créé l'entreprise) représente un dividende. S'il vend son entreprise à une personne non liée, il s'agit de gain en capital.⁷

Il existe une exemption de 750 000 dollars sur les gains en capital. En revanche, si le propriétaire vend à son enfant, il n'a pas droit à cette exemption.⁸

La Coalition propose de doubler l'exemption à 1,5 million de dollars et de l'appliquer aussi au dividende imposable au transfert à un membre de la famille. Des discussions devront être entreprises avec le gouvernement fédéral en ce sens.

⁶ Rapport sur les PME de Marchés Mondiaux CIBC du 6 octobre 2008

Dans l'optique où une moyenne de 5 500 entrepreneurs par année se retireront,⁹ et considérant que chaque transfert d'entreprise serait éligible aux mesures fiscales, nous estimons le coût de cette mesure à 385 millions de dollars. Il est difficile de prédire avec précision l'utilisation de cette mesure, mais nous considérons être prudent dans nos calculs en y incluant la totalité des entreprises, même si en réalité une partie de celles-ci ne seront pas admissibles.

Cette mesure fiscale sera financée dans le cadre d'une révision globale de la politique fiscale aux entreprises.

Mesure : Encourager les Québécois à investir à long-terme dans des actions d'entreprises installées au Québec

Selon les données de la Bourse de New York, la période moyenne de détention de valeurs mobilières était d'environ sept ans en 1940. En 1987, année de crash boursier, cette moyenne était tombée à moins de deux ans. Au début des années 2000, ce chiffre se situait autour d'un an; il était de sept mois en 2007.¹⁰ Cette tendance n'ira qu'en s'accroissant avec l'éclosion du *high frequency trading*, ou transactions boursières informatisées à haute fréquence.

Le Québec n'échappe pas à cette tendance. Les compagnies québécoises ont de plus en plus de difficultés à stabiliser leur actionnariat. Or, il faut au Québec favoriser les investisseurs à long terme : nous ne croyons pas à une économie reposant sur la spéculation.

Nous proposons donc qu'il soit prévu que les entreprises à charte québécoise offrent des actions à droits de vote multiples aux actionnaires qui détiennent leurs actions plus de 12 ou 24 mois. Par ailleurs – s'inspirant de mesure adoptées en France – la Coalition propose d'examiner la possibilité d'augmenter l'exonération à 75 % pour les gains en capital sur la vente d'actions de compagnies québécoises détenues durant plus de six ans, et une exonération complète sur la vente d'actions détenues pendant plus de 12 ans.

⁹ Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec : un regard sur 2008-2018, MDEIE, http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/apropos/strategies/entrepreneuriat/renouvellement_entrepreneuriat.pdf

¹⁰ <http://www.businessinsider.com/no-the-average-stock-holding-period-is-not-11-seconds-2010-10>

AXE 2 : ENCOURAGER LA CRÉATION DE VALEUR

Le succès économique du Québec dépend des compétences des Québécois, de leur volonté à investir pour le futur, de leur capacité à innover et de leur créativité. Ces éléments sont tous intimement liés.

Ces facteurs interdépendants contribuent à la productivité de notre économie. Produire mieux, c'est créer davantage de valeur pour l'entreprise comme pour les travailleurs, puisque les salaires augmentent au même rythme que la productivité.¹¹ Si ces facteurs sont davantage développés, les Québécois pourront accéder à un meilleur niveau de vie et améliorer leur condition économique et sociale.

Mais produire mieux, c'est aussi se donner toutes les chances de percer les nouveaux marchés.

Mesure : Augmenter les crédits d'impôts aux entreprises qui investissent en technologie

Pour une entreprise, le choix d'investir se prend en considérant plusieurs facteurs : qualification et disponibilité de la main-d'œuvre nécessaire, coût de la main d'œuvre (incluant les taxes sur la masse salariale), fiscalité, environnement d'affaire, qualité des infrastructures publiques, etc.

Plusieurs mesures proposées précédemment contribuent justement au développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Le développement du capital physique (l'investissement) et du capital intellectuel (l'innovation et la créativité) profiteraient d'une meilleure fiscalité et d'un environnement d'affaire plus compétitif.

La fiscalité des entreprises est complexe. L'impôt des sociétés se double d'une série d'exemptions, de possibilités de reports, d'amortissement d'actifs, de déductions de dépenses et d'une foule de crédits d'impôts. De plus, la fiscalité des entreprises ne se limite pas à l'impôt des sociétés. Les taxes sur la masse salariales (TMS) représentent même la principale source de revenus en provenance des entreprises québécoises – soit environ 15 milliards de dollars annuellement.

Ce qu'on nomme des « dépenses fiscales » représente l'argent que le gouvernement aurait pu percevoir, mais dont il se prive en espérant inciter certains comportements.

Parmi les 95 crédits d'impôt, aides fiscales et autres déductions accordées par le gouvernement du Québec aux entreprises (et qui s'élèvent à près de 4 milliards

¹¹ Pierre Fortin et al., 2008, *L'investissement au Québec : On est pour*, Groupe de travail sur l'investissement des entreprises, p.11 et 48

de dollars par année), on compte notamment les crédits d'impôt pour la recherche et le développement, qui encouragent l'innovation, ou l'appui fiscal aux activités culturelles, comme la production cinématographique.

Ces crédits d'impôts de 4 milliards de dollars par année devraient faire l'objet d'une évaluation économique rigoureuse. À la suite de cette évaluation, nous proposons que les sommes économisées servent à bonifier les incitatifs fiscaux aux entreprises qui investissent en technologie.

Mesure : Convenir avec les fonds fiscalisés (FTQ, CSN et Desjardins) d'ajouter une nouvelle mission concernant spécifiquement la commercialisation de produits québécois à l'étranger

Le développement économique du Québec passe par des entreprises qui se lancent à la conquête de nouveaux marchés. Ces entreprises sont prêtes à offrir à leurs produits et services les meilleures chances de succès en développant des débouchés prometteurs. Il est temps de diversifier nos marchés d'exportation : nous ne pouvons plus seulement nous contenter du Nord-Est des États-Unis.

Pour appuyer les efforts de nos entreprises dans la commercialisation de leurs produits et services à l'étranger, les fonds de capital de risque des travailleurs doivent être mis à contribution.

Mesure : Favoriser l'émergence de fonds d'investissements ouverts à l'épargne publique et investissant dans des entreprises technologiques

Le gouvernement du Québec appuie, par des mesures incitatives, le démarrage d'entreprises technologiques et en recherche et développement.

Mais en réalité, un problème majeur vient bouleverser ce plan d'investissement. Lorsque certaines compagnies québécoises commencent à émerger du lot, elles ont besoin de capitaux pour pouvoir investir dans des projets d'envergure et ainsi devenir des joueurs importants dans le secteur technologique. Or, alors que les fonds pour le démarrage étaient accessibles au départ, ils ne le sont plus à cette étape de la vie des entreprises. Les grandes compagnies américaines viennent alors les acheter, faute de pouvoir trouver une autre source de financement, déménageant du même coup toutes les retombées potentielles pour l'État au sud de nos frontières.

En résumé, les Québécois prennent les plus grands risques en investissant dans le démarrage des entreprises, sans en retirer les bénéfices auxquels ils s'attendent.

C'est pourquoi la Coalition propose d'offrir un Régime public de fonds d'entreprises technologiques. Le gestionnaire devrait d'abord investir dans au moins trois entreprises technologiques et atteindre un niveau minimum de rendement. Par la suite, il pourrait faire un appel public à l'épargne de son fonds éligible au Régime public de fonds d'entreprises technologiques. Ce Régime permettrait aux investisseurs de bénéficier de déductions fiscales comparables à l'ancien Régime d'épargne-actions.

Le coût de ce Régime serait financé à même la révision des crédits d'impôts aux entreprises discutée plus haut.

Mesure : Miser sur nos pôles naturels

Nous croyons que le Québec devrait également se concentrer sur trois pôles naturels.

D'abord, ses universités. Le Québec compte des universités de calibre mondial. En revanche, leur sous-financement menace leur leadership. Il faut leur laisser plus de flexibilité pour créer dans certaines facultés des pôles d'excellence mondiaux.

Deuxième pôle naturel : le tourisme. Le Québec possède un potentiel touristique exceptionnel. Pensons à la ville de Québec, à Montréal, à la Gaspésie, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, aux Laurentides, à l'Estrie, au Bas–Saint-Laurent, des régions plus fantastiques les unes que les autres. Le gouvernement du Québec doit mieux coordonner les efforts pour attirer les visiteurs et maximiser les retombées économiques.

Troisième pôle naturel : le divertissement. Avec nos artistes et nos artisans, avec les entreprises de jeux-vidéos, le Québec peut devenir un centre de divertissement mondial. Il faut mieux l'exploiter. Il en va de notre rayonnement dans le monde.

AXE 3 : METTRE FIN À LA SPIRALE DE L'ENDETTEMENT PUBLIC

Finalement, la situation des finances publiques doit retenir notre attention. Il devient urgent de réduire le poids de la dette du Québec. Les intérêts payés sur cette dette forment déjà le troisième poste budgétaire en importance et s'élèvent aujourd'hui à 7,8 milliards de dollars par année. Ils devraient atteindre 9,3 milliards de dollars d'ici seulement deux ans. En réduisant l'endettement public, on libère des ressources financières pour le financement des missions importantes de l'État. Il faut donc revenir à l'équilibre budgétaire et améliorer la situation des finances publiques.

Réduire la dette du Québec, c'est aussi éviter que les générations montantes aient à supporter un fardeau supplémentaire au moment même où elles devront faire face à d'importants défis. Le gouvernement a déjà proposé un plan, mais il est insuffisant.

Mesure : Utiliser 100 % des nouvelles redevances sur les ressources naturelles non renouvelables pour rembourser la dette

Les ressources naturelles que nous exploitons aujourd'hui devraient servir à améliorer les perspectives futures pour les enfants du Québec. Aussi, ce ne sont pas 25 % mais bien 100 % des nouvelles redevances sur les ressources naturelles qui devraient être consacrées au remboursement de la dette.

Par souci d'équité entre les générations, nous priorisons de réduire l'endettement du Québec avant de réduire l'impôt des particuliers.

CONCLUSION

Redevenir propriétaires de notre économie, favoriser la productivité et la création de valeur et mettre fin à la spirale de l'endettement public sont les trois axes économiques proposés par la Coalition pour l'avenir du Québec.

Parce que nous croyons fermement que tout passe par l'éducation, parce que nous sommes convaincus qu'il faut utiliser pleinement tous les leviers à notre disposition pour encourager et accompagner les efforts et les initiatives des travailleurs et des entreprises, parce que nous devons mettre en valeur tous nos atouts pour attirer des investissements structurants, parce qu'enfin, nous avons un devoir d'équité envers nos enfants, nous sommes conscients de nos responsabilités.

Nous avons un devoir de proposition. L'économie offre trop souvent le prétexte à des dialogues de sourds. Il était temps de proposer. Il est temps aujourd'hui d'en discuter. Le temps de l'action arrivera. Si nos propositions en matière économique en inspirent certains, nous aurons atteint notre but.